

Sécurité US et non discrimination du Libre ne font pas bon ménage sur SourceForge

La [forge](#) logicielle [SourceForge](#) n'est plus à présenter. C'est le plus grand dépôt d'applications libres au monde, qui se comptent en centaine de milliers.



Or petit scandale et réelle polémique, SourceForge vient tout récemment et sans préavis d'en barrer l'entrée aux ressortissants de l'Iran, la Corée du Nord, Cuba, du Soudan et de la Syrie, pour se mettre en conformité avec une loi américaine sur la sécurité nationale^[1].

Tant pis pour les développeurs et utilisateurs de ces cinq pays et tant pis aussi pour les principes non discriminants qui régissent le logiciel libre.

Pour évoquer ce problème nous avons choisi de traduire la news du Register, mais nous aurions tout aussi bien pu choisir cet [article](#) de ComputerWorld dont la conclusion interpelle : « La seule manière d'empêcher réellement les pays sur liste noire d'avoir accès aux dépôts de logiciels libres hébergés aux USA est d'interdire aux Américains de participer au mouvement open source ! »

SourceForge raye 5 nations de la carte

open source

[SourceForge bars 5 nations from open source downloads](#)

*Dan Goodin – 26 janvier 2010 – The Register
(Traduction Framalang : Olivier)*

Certains pays sont plus égaux que d'autres

Le dépôt de logiciels open source, SourceForge.net, bloque désormais automatiquement les adresses Internet des utilisateurs de l'Iran, la Corée du Nord, Cuba, le Soudan et la Syrie au prétexte d'appliquer une loi empêchant les ressortissants de ces pays de télécharger des logiciels libres.

Les réactions des puristes du mouvement des logiciels libres et open source ne se sont pas fait attendre. Ils militent pour que chacun ait accès au code, à la seule condition qu'il respecte les termes de la licence. À l'instar du [dépôt open source](#) de Google, les [termes d'utilisation](#) de Sourceforge interdisent depuis longtemps à quiconque résidant dans un des pays placés sur la liste de sanction de l'[US Office of Foreign Assets Control](#) d'envoyer ou de télécharger du code.

Depuis la semaine dernière, SourceForge a commencé à bannir certaines adresses IP pour faire respecter cette interdiction. Dans un [article](#) paru lundi, Sourceforge n'annonce pas la raison de ce changement, mais il affirme néanmoins que cette décision ne cadre pas avec la philosophie de l'entreprise :

« Cependant, notre participation à la communauté open source ne peut pas nous faire oublier que nous vivons dans le monde réel et que nous sommes tenus aux lois qui régissent le pays d'où nous exerçons », peut-on lire dans l'article. « Notre obligation est de suivre ces lois et nos vœux, aussi humanistes soient-ils, ne peuvent pas s'y soustraire. »

Les critiques de cette restriction ne se firent pas attendre.

Dans les [commentaires](#), sur le blog de SourceForge, une personne note que cette restriction entre en conflit avec la Section 5 de la définition de l'Open Source qui stipule que les licences ne doivent pas établir une discrimination « entre des personnes ou des groupes de personnes ». Les critiques soutiennent également que ces restrictions ne sont pas compatibles avec le [discours](#) que tenait la semaine précédente Hillary Clinton, la Secrétaire d'État américaine, encourageant un Internet libre.

Notes

[1] Crédit photo : [Katie Tegtmeyer](#) (Creative Commons By)